



Mairie
de
LAMONZIE SAINT MARTIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2016

Le vingt décembre deux mille seize à 18 H. 30, le Conseil Municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle municipale, sous la présidence de Thierry AUROY-PEYTOU, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Excusés:

Absents : 1

Pouvoirs : 6

Etaient présents :

Jean-Jacques BORSATO. Jean-Claude DEGAUGUE. Jean-Pierre FRAY. Josiane GREGORI. Catherine LAROCHE. Benoit LASSERE-LARGE. Bernard LESTANG. Natacha MURAT GEVRIN. Marie José PILON. Yannick SOUVETRE. Nadine RENAUD. Thierry AUROY-PEYTOU, Maire

Pouvoirs :

Kathia VALETTE à Thierry AUROY PEYTOU

Françoise PAUTY à Jean Claude DEGAUGUE

Joël LETRESTE à Bernard LESTANG

Jean-Pierre MAUVAIS à Jean Pierre FRAY

Karine CELERIER à Natacha MURAT GEVRIN

Jacques RODRIGUEZ à Benoît LASSERE-LARGE

Absent :

Isabelle HIERNARD

Secrétaire de séance :

Jean-Jacques BORSATO est désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

	ORDRE DU JOUR :
	1. AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES
	<ul style="list-style-type: none">• 1.1 CNP – Appel de cotisations (J.C. DEGAUGUE)• 1.2 Banque : Prêt de compactage et prêt assainissement (J.P. FRAY et C. LAPARRE-secrétaire général)• 1.3 Banque : Prêt assainissement (J.P. FRAY et C. LAPARRE-secrétaire général)
	2. INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE
	<ul style="list-style-type: none">• 2.1 Information sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (élections, fusion avec les coteaux de Sigoulès)
	3. DIVERS
	<ul style="list-style-type: none">• Agenda des manifestations (Y. SOUVETRE)

Approbation du procès verbal de la séance du 8 décembre 2016

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 8 décembre 2016.

Adoption de l'ordre du jour

Le Maire informe qu'un point est retiré à l'ordre du jour :

- Projet d'acte SDE 24 (une délibération existant déjà en 2015)

Les points suivants sont rajoutés dans le chapitre 3. DIVERS:

- 3.1. Travaux d'assainissement : consultation des entreprises
- 3.2. Décision modificative

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ordre du jour modifié

1.AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES

1.1. Délibération n° 60-2016 : Assurance statutaire du personnel / contrat CNP (Rapporteur Jean-Claude DEGAUGUE)

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents affiliés à la CNRACL permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances pour l'année 2017,

DECISION : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- | |
|---|
| - <i>Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP assurances pour l'année 2017.</i> |
| - <i>Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion avec le centre de gestion de la fonction publique de la Dordogne.</i> |

1.2. Délibération n° 61 -2016 : Compactage de prêt (Rapporteur Jean-Pierre FRAY)

Pour les besoins de financement de l'opération compactage de prêt, visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 263 541.61 €

- **Objet :** reprise compactage du prêt 70002070802 de 1 200 000 € taux de 4.05% souscrit le 9 mars 2007 relatif aux travaux de la place et des écoles.
- **Capital restant dû sur le prêt 70002070802,** soit 1 017 882.64 € au 15/01/2017
- **Intérêts courus non échus (ICNE) au 15/01/2017 :** 3 549 .87 €
- **indemnités contractuelles de remboursement anticipé de 108 658.97 €**
- **nouveau prêt de 1 126 541.61 €**
- **durée 20 ans**
- **taux de 1.74%**
- **périodicité trimestrielle**
- **échéance trimestrielle de 16 704.12 €**
- **coût total hors ICNE et frais dossier de 1 336 330.11 € (contre total restant à payer ancien prêt 1 630 256.70 €)**
- **frais de dossier 1 690 €**

Soit un écart brut ancien prêt/nouveau prêt = 288 687.04 €

DECISION : Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole, à l'unanimité :

- | |
|---|
| - <i>autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.</i> |
| - <i>Précise la durée du prêt étendue sur 20 ans.</i> |

1.3. Délibération n° 62-2016 : Prêt travaux assainissement – tranche ferme (Rapporteur Jean-Pierre FRAY)

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « travaux assainissement », visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 212 000€.

Objet : Assainissement et station d'épuration

PRÊT À TAUX FIXE

PRÊT CLASSIQUE À ÉCHÉANCES CONSTANTES

MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	COÛT TOTAL
212 000 €	20 ans	1,46%	Trimestrielle	3 060,50 €	244 840,13 €
		1,47%	Annuelle	12 311,61 €	246 232,18 €

DECISION : Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par le Crédit Agricole, à l'unanimité :

- | |
|---|
| - <i>Autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.</i> |
| - <i>Précise la durée du prêt étendue sur 20 ans.</i> |

2. INTERCOMMUNALITE – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

2.1. Information : actualité de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (Rapporteur Monsieur le Maire)

Le Maire précise que la fusion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise avec les coteaux de Sigoulès entraîne une élection en janvier 2016 déterminant un président. Le Maire a également souhaité présenté les différents courriers échangés entre les candidats de la CAB.

Le Maire rappelle que dorénavant Y. SOUVETRE et lui-même sont désignés comme délégués.

Le Maire précise l'intérêt qu'il porte à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise afin de représenter sa commune d'une part et de défendre les services proposés à l'échelle intercommunale.

3. DIVERS

3.1. Délibération n° 63-2016 : Travaux d'assainissement (Rapporteur Jean-Pierre FRAY)

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil Municipal le résultat de la consultation des entreprises effectuée dans le cadre des travaux de 2^{ème} tranche d'assainissement en collaboration avec la SOCAMA, maître d'œuvre :

	Entreprises	Montant du marché en €HT
Lot n°1 « Canalisations »	CASTELLO/MONTASTIER	410 132,50
Lot n°2 « Stations de refoulement »	HYDREL	64 800,00
Investigations complémentaires	SCANEO	5 750,00

Monsieur le Maire propose de lancer cette opération dès que possible.

DECISION : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- | |
|--|
| - <i>Décide d'engager les travaux relatifs à la 2^{ème} tranche d'assainissement dès que l'ensemble des arrêtés de subvention auront été pris, d'une manière générale dès que l'ensemble des financements seront en place.</i> |
|--|

- *d'une manière générale, autoriser le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers ainsi que les marchés, nécessaires à la mise en place de cette opération.*

3.2. Délibération N° 64-2016 : Décision modificative (Rapporteur Jean-Claude DEGAUGUE)

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

Avec les écritures de fin d'année, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le compte du personnel non titulaire de 3 000 € .Cette somme est imputée au 011 – taxe foncière.

Cet écart correspond à des dépenses liées à des charges de remplacement de personnel placé en arrêt maladie. Par ailleurs, des dépenses sont inscrites et liées aux salaires des agents recenseurs.

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2016,

Considérant que les crédits des chapitres se révèlent insuffisants,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

DECISION : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- | |
|---|
| <i>- approuve le virement de crédit d'un montant de 3000 €.</i> |
| <i>- charge le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités administratives.</i> |

3.3. Calendrier des manifestations (Rapporteur Yannick SOUVETRE)

L'ensemble du calendrier des mois de décembre et janvier est présenté à l'assemblée. Il précise les différentes manifestations associatives et municipales dont les voeux du Maire à la population organisés le 7 janvier prochain à 19 heures 00 à la salle municipale.

Monsieur le Maire clôture la séance qui est levée à 20 heures 00.